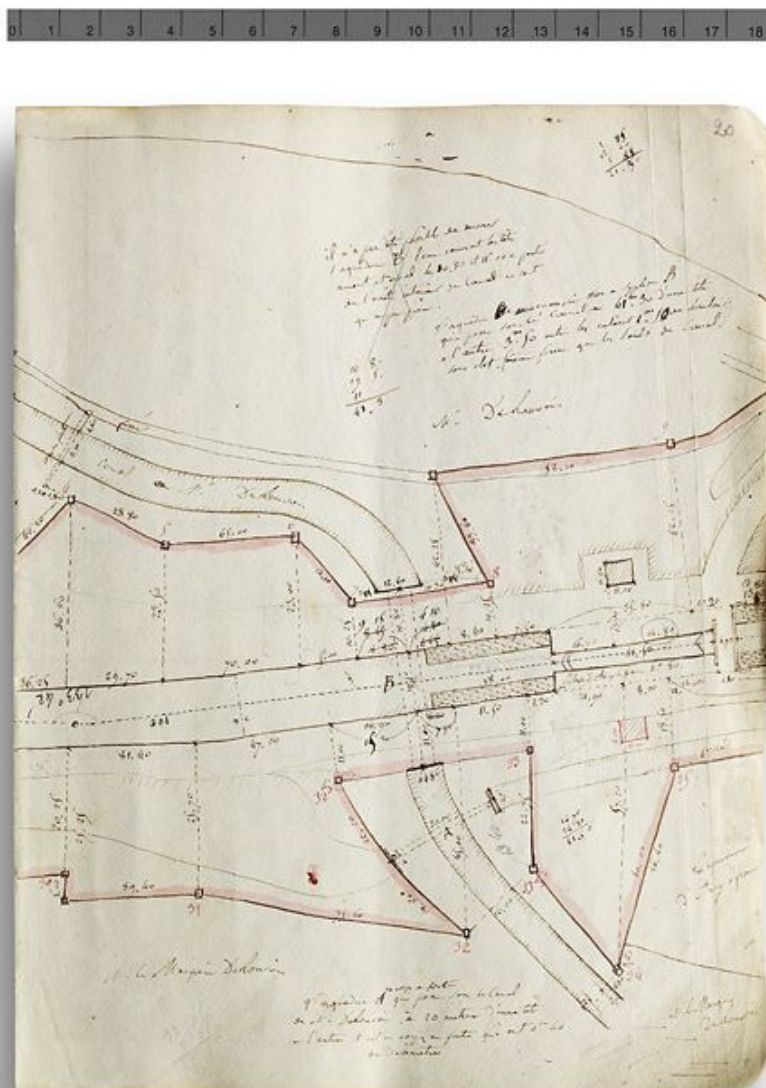




Page 20 du 2ème cahier de "Bornage définitif du Canal Depuis la limite des Territoires de Ravières et Chassignelles jusqu'à la limite des Territoires de Pacy et Lezennes". Détail du site d'écluse. 1838. (Archives VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Tonnerre)

Référence du document reproduit :

- **Bornage définitif du Canal Depuis la limite des Territoires de Ravières et Chassignelles jusqu'à la limite des Territoires de Pacy et Lezennes. Page 20 du 2ème cahier. 3ème partie du Canal de Bourgogne, Cahiers de Bornage, 18 x 22,5 cm, 1838, Archives VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Tonnerre.**

Bornage définitif du Canal Depuis la limite des Territoires de Ravières et Chassignelles jusqu'à la limite des Territoires de Pacy et Lezennes. Page 20 du 2ème cahier. 3ème partie du Canal de Bourgogne, Cahiers de Bornage, 18 x 22,5 cm, 1838, Archives VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Tonnerre.

VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Tonnerre

IVR26_20138900124NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation